

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Numéro de permis 2016694	Date d'inspection Le 19 décembre 2023	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	15 sept. 2023	14 nov. 2023
Commentaires : Une copie du certificat manquant fût envoyé au mentor en assurance de la qualité. Une copie doit être inséré dans le dossier de l'employé. La lacune est maintenant conforme.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 déc. 2023	
Commentaires : 1 sur 9 employés ont un certificat d'un an ou une équivalence en éducation à la petite enfance. Un membre du personnel est inscrit et fait présentement la formation. Ce permis ne rencontre pas l'exigence du 50% des éducateurs titulaires de certificat en éducation à la petite enfance ou équivalence. Un plan doit être rédigé et envoyé au mentor pour indiqué comment cet élément sera rencontré.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	15 sept. 2023	14 nov. 2023
Commentaires : Une copie du certificat manquant fût envoyé au mentor en assurance de la qualité. Une copie doit être inséré dans le dossier de l'employé. La lacune est maintenant conforme.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état.	32(1)(d)	20 oct. 2023	18 oct. 2023
Commentaires : Une photo a été envoyé au mentor en assurance de la qualité afin de démontrer que le cadre a été réparé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor a fait la vérification de 1 dossier de nouveau employé. Le dossier était complét lors de l'inspection.

Le mentor est sur les lieux lors de la sieste, la collation, les jeux intérieures et les jeux extérieurs.

Un membre du personnel éducatif a mentionné leurs inquiétudes face à l'aire de jeu extérieur en après midi puisqu'il n'y a pas de lumière en fin de journée des les aires de jeux. Le membre du personnel partage qu'ils ne voient presque pas les enfants en fin de journée. Le mentor a eu une discussion avec l'administrateur sur les lieux à ce sujet. L'administrateur partage qu'ils prévoient mettre des lumières dehors. Le mentor fait un rappel qu'ils peuvent faire une révision de la routine quotidienne s'il est possible pour être dehors plus tôt en attendant les lumières.

original signé par

Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 décembre 2023

Date

original signé par

Emilie Henry-Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 décembre 2023

Date